



N°2025-01

Tél. : 01 34 70 03 11
Fax : 01 30 34 27 68
e-mail : mairie@bernes95.fr

Toute correspondance
est à adresser à Mr le Maire

CERTIFICAT ADMINISTRATIF

Je soussigné Olivier ANTY, Maire de Bernes sur Oise,

Certifie que :

La délibération n° 2025-13 du 27 mars 2025 relative au votre des taux de la fiscalité directe locale-Fixation des taux d'imposition pour l'année 2025, réceptionnée en Préfecture, le 1er avril 2025,

Fait l'objet d'une erreur matérielle.

En effet, sur la délibération, il a été mentionné en toutes lettres, le vingt-huit au lieu du vingt-sept mars 2025.

Le présent certificat est établi pour servir et valoir ce que de droit.

Bernes-sur-Oise le 16/4/2025

Le Maire
Olivier ANTY

Date de diffusion : 17 avril 2025

Délais et voies de recours : Conformément aux dispositions du code de justice administrative, le présent certificat administratif peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Cergy dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'État dans le département et de sa publication. Le Tribunal Administratif peut être saisi au moyen de l'application télérecours citoyens accessible par le biais du site www.telerecours.fr.